

## Mpozagara ã nouveau devant la justice franãaise pour "esclavage moderne"

Le Point, 07/08/2018 EXCLUSIF. Ville-d'Avray : l'ancien ministre du Burundi, soupçonné d'« esclavage moderne » Cet ancien dignitaire burundais, âgé de 77 ans, également ex-ambassadeur auprès de l'Unesco, est suspecté d'avoir rãduit en esclavage un homme qui vivait chez lui depuis dix ans. [Photo : Gabriel Mpozagara a ãtã renvoyã devant le tribunal de Nanterre (France) oã il sera jugã au mois d'octobre prochain.]

Les faits ont ãtã dãnoncãs, à la mi-juillet, par l'employã d'une sociãtã chargãe de travaux au sein du domicile d'un habitant de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine). Alertãe par son salariã, la responsable de l'entreprise a aussitãt contactã le commissariat de Sãvres avant de relater ce qu'il avait dãcouvert. Selon nos informations, ce dernier constate qu'un homme, qui prãsentait ã des signes extãrieurs de mauvais traitements ã, dormait sur un lit coincã entre une chaudiã et du linge ã sãcher dans le sous-sol de l'habitation de cet ancien procureur gãnãral, ministre de la Justice puis de l'ãconomie au Burundi dans les annães 1970. L'employã, intervenu pour un problãme d'huissierie, confiã également à l'employeur qu'il a vu un adulte handicapã, enfermã dans une chambre dans des ã conditions d'hygiãne douteuses ã. Rapidement identifiã, le propriãtaire des lieux, Gabriel M., 77 ans, est loin d'ãtre un inconnu pour les policiers du secteur et le parquet de Nanterre. L'ancien ministre et diplomate avait dãjã ãtã poursuivi pour des faits identiques en 1998. Dãjã condamnã puis relaxã par la justice pour le mãme type de faits ã l'ãpoque, ce sont deux sœurs orphelines et niãces des ãpoux Gabriel et Candide M., âgãe de 72 ans, qui avaient connu le mãme sort pendant quatre ans. En 2007, les juges du tribunal correctionnel de Nanterre avaient condamnã Gabriel M. à un an de prison avec sursis et à 10 000 euros d'amende pour des faits de ã soumission d'une personne vulnãrable à des conditions d'hãbergement de travail incompatibles avec la dignitã humaine ã. En 2009, la cour d'appel de Versailles (Yvelines) l'avait finalement relaxã pour ne retenir que des faits de violences aggravães imputãs à son ãpouse. Mais la Cour europãenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg avait finalement condamnã la France, en octobre 2012, considãrant que l'ãtat franãis ãtait en violation avec l'article 4 de la Dãclaration universelle des droits de l'homme qui prãcise que ã nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ã. L'ãtat avait dã verser 30 000 euros à l'une des niãces du couple M. ã Les avocats du couple avaient fait valoir l'immunitã diplomatique de celui qui ãtait encore diplomate à l'ãpoque des faits dãnoncãs entre 1995 et 1998, souligne une source proche de l'affaire. Cet ancien ministre ne bãnãficie plus aujourd'hui de cette immunitã. Le couple a ãtã interpellã, le 12 juillet dernier, à son domicile de Ville-d'Avray avant d'ãtre placã sous garde à vue. ã L'homme aperãu par l'ouvrier qui a donnã l'alerte a ãtã conduit à l'hãpital ainsi que les deux fils adultes handicapãs du couple mis en cause. Interdiction de sortir, deux repas par jour et un appel par mois à sa famille au Burundi. Toujours selon nos informations, la victime, âgãe de 38 ans, a indiquã ãtre arrivãe en France en 2008 pour s'occuper ã d'un enfant autiste ã du couple, dont il avait dãjã la charge au Burundi. Mais l'employã des ãpoux M. a rapidement dãchantã. ã Il a expliquã qu'il avait l'interdiction de sortir de la maison de ses employeurs, qu'il s'ãtait vu confisquer son passeport, qu'il n'avait que deux repas par jour et qu'il ne pouvait appeler qu'une fois par mois son ãpouse restãe au pays, et toujours en prãsence de l'ancien ministre, poursuit la mãme source. Le couple a niã les faits reprochãs et a refusã de rãpondre à la plupart des questions des enquãteurs du commissariat de Sãvres ã. Par ailleurs, un juge des tutelles a ãtã saisi afin d'examiner les conditions de vie et de prise en charge des deux fils handicapãs du couple. Mari et femme sont dãsormais renvoyãs devant le tribunal de Nanterre devant lequel ils seront jugãs au mois d'octobre prochain. Par Stãphane Sellami

ã

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});